

D.G.A. ADMINISTRATION GENERALE ET SERVICES A LA POPULATION
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES & ASSEMBLEES
SERVICE DES ASSEMBLEES

AUBAGNE le, 16 avril 2026

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16 avril 2026**

La séance du Conseil Municipal, installée dans la salle du Bras d'Or, est ouverte à 18 heures, présidée par M. Jean-Pierre SQUILLARI, Maire, qui procède à l'appel nominal.

Nombre de Conseillers en exercice	43
Présents	42
Excusés	01
Absents	00

Ayant donné procuration :

Madame Mélanie PITTAU à Madame Clémentine FARDOUX

M. le Maire : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, avant de faire l'appel nominal des Conseillers municipaux, je vais procéder à l'installation de Monsieur Jean-Marie DOUVILLE qui succède à Madame Cristel MIGLIACCIO, qui m'a informé de son intention de démissionner du Conseil municipal. Conformément aux articles L.2121.4 du Code général des collectivités territoriales et L.270 du Code électoral, c'est le candidat suivant de la liste qui est appelé à occuper le poste vacant.

Le candidat suivant de la liste majoritaire « AUBAGNE EN COMMUN – AUBAGNE MERITE MIEUX », à savoir Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, est appelé à siéger au sein de notre Assemblée.

M'ayant fait part de son acceptation, je procède officiellement à l'installation de Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, né le 25 mars 1957, demeurant Résidence Chantevent Bâtiment 3 – 205 chemin du château à Aubagne, en tant que Conseiller municipal.

Monsieur le Maire procède à la remise de l'écharpe.

Monsieur Jean-Marie DOUVILLE, je vous souhaite la bienvenue parmi nous. Le tableau du Conseil municipal est ainsi modifié : Monsieur Jean-Marie DOUVILLE intégrant la 43^{ème} place du tableau.

Comme le règlement l'exige, je vous propose de désigner notre Secrétaire de séance, si elle accepte, Madame Julianne BOUVOT, la benjamine de notre Conseil.

Y a-t-il des remarques ? Des abstentions ? Des votes contre ?

Madame Julianne BOUVOT est la Secrétaire de séance et va procéder à l'appel.

Madame Julianne BOUVOT procède à l'appel nominal.

L'appel fait, le quorum fixé à 22 étant atteint, nous pouvons donc démarrer le Conseil municipal.

Je sou mets à votre approbation les procès-verbaux des Conseils municipaux des 24 novembre 2025, 18 décembre 2025 et 28 mars 2026. Y a-t-il des remarques sur les procès-verbaux précédents ? Adoptés.

Avant de passer à l'ordre du jour, permettez-moi ces quelques mots.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, avant d'entamer l'ordre du jour de ce premier Conseil municipal classique de notre mandature, je souhaite m'adresser à vous avec la franchise que les Aubagnaises et les Aubagnais attendent de nous. Désormais, l'usage veut que ceux qui prennent de nouvelles responsabilités livrent un rapport d'étonnement. Pour ma part, je trouve l'exercice prématuré. Il serait présomptueux de prétendre avoir fait le tour de la fonction de maire en quinze jours. Comme nous le savons ici, on n'apprend pas dans les sentiers de Garlaban en une seule sortie à vélo. Il faut du temps, de l'observation et de la persévérance.

Pourtant, si l'analyse doit s'affiner, le terrain, lui, parle déjà. Ce que nous découvrons depuis notre élection, au fil des échanges que nous avons initiés avec les agents municipaux, dessine un diagnostic sans appel : partout, dans chaque Direction, nous rencontrons des agents déboussolés. Ce qu'ils nous décrivent, c'est le sentiment d'un service public en bout de course, manque de moyens, absence de vision et surtout un projet politique devenu flou au fil des années. La presse et notamment l'article de *Marsactu* du 9 mars dernier avaient employé une formule qui résonne douloureusement aujourd'hui : « à Aubagne, l'administration essorée par la gouvernance de Gérard GAZAY ». Mais une chose est de lire ce constat dans un journal, une autre est de regarder dans les yeux des centaines d'agents qui expriment une réelle souffrance professionnelle qui a des impacts sur la vie personnelle.

Ma priorité absolue, notre priorité, est de réparer ce service public pour le remettre tout entier au service des 48 000 Aubagnaises et Aubagnais. C'est pourquoi j'ai demandé à Clémentine FARDOUX, la première adjointe, de préparer dès maintenant une grande conférence des agents publics avant l'été. Nous allons libérer la parole. Nous allons sortir de l'arbitraire pour retrouver le droit, l'équité et le respect de chacun. Ce sera l'acte fondateur de notre nouvelle relation avec celles et ceux qui font vivre le service public pour Aubagne au quotidien.

Je vais être direct, car la situation commande la clarté. L'ancienne municipalité, selon l'expression consacrée, nous a laissés sur la paille avant de quitter le navire. Le budget de 2026, voté par la précédente majorité, n'est pas un acte de gestion, c'était une œuvre de fiction destinée à masquer des promesses non financées. Voilà la réalité des chiffres. Une consommation de crédit alarmante. Nous ne nous sommes qu'au tiers de l'année et de nombreux services ont déjà consommé 50 à 60 % de leur budget annuel. La Villa Barthélemy, un achat de 1,2 million d'euros payable au 4 juillet, somme inscrite au budget : zéro. L'Eau des Collines, une facture de 500 000 euros qui semble s'être évaporée entre leur siège et la mairie. Des recettes surévaluées, les dotations de l'Etat et les recettes fiscales sont inférieures de plus d'un million d'euros aux prévisions fantaisistes de l'ancienne majorité, notamment 400 000 euros sur la DGF et 700 000 euros sur les recettes fiscales, comme je l'avais dit lors du budget primitif de décembre. Au total, ce sont 2,8 millions d'euros que nous devons trouver en urgence d'ici le vote du budget supplémentaire du mois de juin.

Ne comptez pas sur nous pour nous cacher derrière cet héritage pour justifier l'immobilisme. Bien au contraire, cette situation nous impose des choix courageux. Nous allons engager sans attendre les chantiers prioritaires pour réparer Aubagne, mais nous le ferons avec une rigueur et une transparence qui ont cruellement manqué ces dernières années. Dans ce panorama exigeant, l'espoir nous vient de la Métropole. L'élection de Nicolas ISNARD, le maire de Salon-de-Provence comme Président, marque le début d'un nouveau chapitre. Nous tournons enfin la page d'une Métropole Vassal-Gazay. Nous quittons cette vision d'une machine bureaucratique centrée sur le combat contre la ville de Marseille pour redevenir la Métropole des communes. C'est le retour de la proximité, une institution où les 92 maires ont enfin droit et voix au chapitre pour porter les projets qui concernent la vie réelle de nos administrés. C'est une victoire pour leur autonomie et pour l'efficacité locale.

En conclusion, voilà une totale transparence, l'état des lieux et l'état d'esprit de notre nouvelle majorité, nous sommes au travail, nous savons que le chemin ne serait pas pavé de pétales de roses, mais

notre détermination est intacte. Nous allons mettre tout en œuvre, nous allons mettre en œuvre notre contrat de mandat « réparer, respirer, protéger ». Nous allons ramener de la vie dans nos quartiers, du contact humain et du sérieux dans notre gestion. Aubagne se remet en mouvement, elle se remet debout au travail pour Aubagne.

Madame MELIN, vous avez le levé le doigt, vous avez la parole.

Mme MELIN : Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Je trouve que vous n'êtes pas très fair-play quand même, parce que je me souviens, il y a 12 ans, la majorité sortante avait accepté l'héritage, elle avait accepté les 166 millions de dettes, elle n'avait pas fait ce que vous faites aujourd'hui, ce qui me ravit au demeurant, c'est-à-dire de savoir un tout petit peu les petits secrets que l'on aurait découverts si nous-mêmes nous étions allés aux affaires. Je crois qu'effectivement ce n'est jamais facile de porter l'héritage de quelqu'un dont on n'a pas partagé les votes et dont on n'a pas partagé les stratégies, mais pour autant, peut-être, une grande partie des problèmes, et je ne veux pas les dédouaner, vous savez les positions que j'ai prises pendant 12 ans, franchement, l'héritage des 166 millions de dettes, on le paie encore, on est toujours à 133 millions, qui nous ont coûté 50 millions de remboursements.

Pour toutes ces raisons, peut-être un peu de fair-play à l'égard de Monsieur GAZAY, mais peut-être ne le mérite-t-il pas, je n'en sais rien, ce que je peux vous dire, c'est que, de toute manière, nous comptons effectivement sur vous pour la transparence, qu'on en ait nettement plus que ce que nous avons eu pendant les 12 dernières années, que nous puissions enfin prendre des décisions autres que celles de la Villa Barthélémy où on nous demande d'éventuellement accepter un permis de construire ou un achat sans avoir le premier argent, à -20 % des prix du domaine, toutes sortes de choses qui posent interrogation, que nous puissions, et c'est la demande que je vous fais, dans les Commissions finances, avoir beaucoup plus de documents que ce que nous avons eu, que nous puissions avoir un règlement intérieur qui nous permette de travailler en toute clarté et avec les délais nécessaires, et que ce que je vous demande pour la Commission des finances, tout particulièrement parce que les informations nous ont manquées, nous les ayons aussi pour la Commission urbanisme et développement du territoire et, bien évidemment, pour les autres Commissions.

Donc aujourd'hui, puisque vous avez fait un propos liminaire qui nous donnait la parole, je vous en remercie, sachez que nous aurons la position que nous avons toujours eue, c'est de voter ce qui nous semble bon pour les Aubagnais et l'intérêt général, et bien sûr nous opposer dès l'instant que nous pensons qu'il y a des intérêts particuliers ou des intérêts ciblés ou idéologiques qui ne nous conviennent pas, et en tout cas qui ne conviennent pas au plus grand nombre, nous pensons tout d'abord aux Aubagnais.

M. le Maire : Monsieur GAZAY.

M. GAZAY : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous attaquez fort, Monsieur le Maire, vous attaquez fort parce que peut-être quelque part vous avez mesuré en quelques jours la différence qu'il peut y avoir entre faire des promesses électorales et ensuite gérer une ville, mais c'est le lot de tout un chacun. Madame MELIN le rappelait, nous sommes arrivés en 2014, il y avait un trou de plus de 3 millions d'euros. A l'époque, nous nous étions engagés vis-à-vis des Aubagnaises et des Aubagnais à ne pas augmenter les impôts et donc on a assumé complètement cette différence qu'il y avait entre ce qui était annoncé et ce que nous avons trouvé. Donc vous faites l'exercice, mais j'avais eu la délicatesse de ne pas prendre la parole, en tout cas comme vous l'avez fait, vis-à-vis de la majorité précédente. Vous avez indiqué, Monsieur le Maire, que les agents étaient déboussolés, je vous confirme, ils ne cessent de nous appeler pour nous dire que la façon dont votre équipe s'y prend les déboussole complètement. Je crois que, lorsqu'on a une administration, il faut savoir la respecter et travailler avec elle, ce qui ne semble pas tout à fait être le cas aujourd'hui, mais je réponds à cette notion d'agent déboussolé que vous avez vous-même présentée.

Pour ce qui concerne de laisser la Commune sur la paille, permettez-moi de vous dire que nous avons cessé de dire combien la situation de la ville était compliquée. Je crois que personne ne me prendra en défaut sur ce sujet-là, puisque nous avons dit régulièrement que les années 2026, 2027 et 2028 seraient des années extrêmement difficiles pour la Commune. Personne ne peut être pris en défaut sur ce sujet-là, sauf ceux qui, un, ne savent pas écouter et, deux, ont fait des promesses dont ils le savent dès aujourd'hui, parce que c'est comme cela que je sous-entends votre approche politique de cette première intervention, qu'ils ne tiendront pas leurs promesses et qu'ils vont devoir l'expliquer à celles et ceux à qui ils les ont faites.

Juste un mot sur la Villa Barthélémy. La Villa Barthélémy est un emprunt de 1,2 million d'euros, ça a été signé. C'est un objet qui va toucher l'investissement. A vous d'aller trouver auprès des banques 1,2 million d'euros. Vous vous êtes fait les chantages de pouvoir aller négocier avec les banques, avec l'Europe, avec je ne sais qui. On vous attend donc pour nous montrer ce que vous savez faire. En ce qui nous concerne, on n'a pas de problème, les 1,2 million, on les retrouvera auprès des banques parce qu'ils savent le sérieux avec lequel nous avons conduit la Commune pendant 12 ans.

Concernant la transparence, permettez-moi, Monsieur le Maire, de revenir sur ce mot transparence. Est-ce que Monsieur GRANDJEAN et Madame FARDOUX, qui aujourd'hui occupent des responsabilités les plus éminentes dans votre équipe municipale, peuvent nous dire ici que nous avons empêché toute rencontre avec la Direction financière, avec la Direction des ressources humaines ou avec la Direction de l'urbanisme ? Je ne crois pas. Chaque fois que des éléments ont été demandés, ils les ont obtenus et on a permis à ces personnes-là – je cite ces deux parce que ce sont les deux qui me viennent à l'esprit – d'aller rencontrer directement nos Directeurs généraux adjoints ou nos Directeurs des finances. Ils ont pu le faire sans que nous ayons à intervenir, sans que nous soyons nous-mêmes présents. Monsieur GRANDJEAN, Madame FARDOUX, vous avez pu rencontrer aussi bien l'urbanisme que les finances dans tous les cas de figure. En termes de transparence, qu'on ne vienne pas nous faire ici le reproche que nous ne sommes pas transparents. Cela a toujours été pour celles et ceux qui ont voulu, bien sûr, se rapprocher des services pour avoir de l'information.

Quant à la Métropole, les bras m'en tombent, Monsieur le Maire. La Métropole dont vous vantez effectivement la nouvelle gouvernance, on peut effectivement s'en féliciter. Je note que c'est la première fois que la Ville d'Aubagne, cinquième ville du Département, n'a aucun représentant dans l'exécutif d'un EPCI depuis la création de GHB. C'est un signe, je crois, qui n'est pas très bon, me permettez-vous de le souligner. Je ne sais pas ce que vous avez fait durant ces quinze jours, mais bien évidemment qu'une des démarches qu'il aurait fallu entreprendre, c'est se rapprocher au plus près du Président ISNARD pour faire en sorte que la Ville d'Aubagne soit représentée. Je le dis avec des mots très forts. C'est la première fois qu'un EPCI qui englobe la Ville d'Aubagne n'a aucun représentant dans son exécutif, aucun vice-président, aucun délégué. Pourtant, il me semble avoir vu dans la liste de ces délégués et de ces vice-présidents un certain nombre de maires qui ont vos sensibilités. Je suis vraiment dépité sur le sujet, je dis : pauvre Aubagne, elle n'est plus représentée ! Et ça, c'est bien triste. Monsieur le Maire, puisque vous avez souhaité engager un Conseil municipal, ce premier Conseil municipal sous l'angle politique, voilà les réponses politiques que je souhaitais vous faire.

M. le Maire : Monsieur GRANDJEAN, vous avez la parole.

M. GRANDJEAN : Merci, Monsieur le Maire. Je me permets de prendre la parole parce qu'en dehors de la majorité de 2014, nous ne sommes sur ces rangs que deux à avoir vécu la prise de fonction de votre majorité en 2014, c'est Madame MELIN et moi-même. On ne peut pas dire, Madame MELIN, comme vous l'avez fait, qu'en 2014, tout était fair-play. Ce n'est pas vrai. Vous, comme nous, nous n'avions pas la parole. Nous étions méprisés, piétinés. C'était moins le cas en 2020, mais en 2014, c'était catastrophique du point de vue de la démocratie, ce que nous avons eu à vivre sur les rangs de l'opposition. Ce n'était sûrement pas fair-play.

Quant aux engagements de 2014, puisqu'on restitue les choses d'il y a 12 ans, qui étaient ceux que vous aviez portés, Monsieur GAZAY, n'ont pas été tenus du tout. Ils ont été déportés très vite, dès 2015, sur l'Agglo, qui n'était pas encore la Métropole et évidemment pas repris dans la corbeille de la Métropole. Ils sont donc tombés lettre morte jusqu'au musée de Pagnol, qui a ouvert ses portes dans la commune voisine d'Allauch. Je ne parle pas de la piscine olympique, de la salle de congrès qui était prévue. Tout cela a été écrit noir sur blanc dans les engagements de 2014. Monsieur le Maire l'a dit dès son propos liminaire du premier Conseil municipal d'exercice, l'engagement de tenir notre programme est d'actualité. Pourtant, nous avons rapidement, effectivement, constaté tout ce qui était caché sous le tapis, tout ce que ce budget primitif voté à la hâte en décembre 2026 cachait comme recettes, exagérait comme dépenses non inscrites. Je suis intervenu à trois reprises sur des débats budgétaires pour dire comment c'est possible que, alors que nous avons voté la délibération qui prévoyait l'achat de la Villa Barthélémy, la dépense ne soit pas inscrite. A chaque fois, on m'a dit : « pas de souci, quand cela viendra, cela viendra, on l'inscrira ». Mais dans la réalité des choses, vous le savez Monsieur GAZAY, aller trouver les banques alors qu'il y a 9 millions d'inscrits au budget d'emprunt en disant que finalement ce n'est pas 9 millions d'euros, on s'est trompé, c'est 10,2 millions d'euros parce qu'on a acheté quelque chose qu'on n'avait pas prévu d'acheter en décembre, c'est compliqué. Et ça, c'est vous qui l'avez posé, c'est compliqué parce que ça décrédibilise la parole de la Ville et c'est vous, c'est un des derniers actes que vous avez signés, un des derniers actes majeurs, c'est vous qui l'avez signé. Donc cette forme de décrédibilisation de la Ville d'Aubagne vis-à-vis des banques, c'est vous.

C'est ce que je voulais dire en réaction à ce que je venais d'entendre et pour porter quand même témoignage de ce que nous avons vécu il y a 12 ans.

M. le Maire : Merci Monsieur GRANDJEAN. Très rapidement, parce qu'on ne va pas faire un débat, j'ai quelques commentaires à faire. Madame MELIN, je vous connaissais comme excellente médecin sur Aubagne, mais comme avocat de Monsieur GAZAY, là, comme dirait Monsieur GAZAY, les bras m'en tombent. Mais j'ai bien entendu vos remarques et nous suivrons ce que vous avez dit au niveau de la transparence, bien que Monsieur GAZAY en doute. Monsieur GAZAY, dommage que vous n'ayez pas trouvé les 1,2 million d'euros avant que nous prenions les affaires, cela nous aurait bien arrangé. Mais on ne fait pas de la politique de fiction. Et surtout, ne nous donnez pas de leçons. Quant au titre de la Métropole, vous nous avez mis sur la paille en tant que vice-président, parce qu'il faut combler un trou - Madame MELIN était avec nous cet après-midi - de 143 millions d'euros. Et avec les 91 maires qui représentent la Métropole, nous allons nous retrousser les manches. Parce que moi, contrairement à vous, ce ne sont pas les titres de vice-président ou autre que je recherche, c'est le travail que je dois accomplir. Merci.

Examen de l'ordre du jour

01_160426 - Abrogation de la délibération n°07-151122 relative à l'approbation de la mise à disposition de l'ancienne carrière Borie aux fins de renaturation.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, c'est avec une émotion particulière et une grande fierté que j'ouvre cette séance et cette nouvelle mandature par une délibération qui dépasse le cadre d'une simple procédure administrative. Elle est le symbole du contrat de confiance que nous avons noué avec les citoyens d'Aubagne. Nous mettons aujourd'hui un terme définitif à un projet qui n'aurait jamais dû voir le jour, la mise à disposition de la carrière Borie à la société Bronzo Perasso. Cette annulation est notre premier acte de renaissance, c'est le signal clair du moratoire que nous avons promis pour stopper la bétonisation de nos espaces naturels et agricoles, sauvegarder nos paysages et garantir une qualité de vie digne de ce nom aux générations futures.

Pourquoi une annulation formelle aujourd'hui ? On pourrait nous dire, puisque le projet est désormais présenté comme abandonné, pourquoi annuler un acte qui serait devenu vide de contenu ? La réponse est simple : parce qu'il ne l'est pas. L'abandon du projet par la société Bronzo Perasso n'était justifié que par une contrainte technique immédiate, la fin des droits de circulation par le secteur sud Carpiagne. Mais cela n'est vrai qu'à un instant T. Rien ne garantit que, dans quelques mois ou quelques années, ces droits ne soient pas rouverts. Sans cette annulation, la délibération du 15 novembre 2022 retrouverait alors toute son actualité et le projet pourrait renaître de ses cendres. Pour refermer définitivement ce dossier, il fallait obtenir le changement de zonage de la carrière et revenir à une zone NS (Naturelle Sanctuarisée) interdisant toute réalisation du centre de traitement de déchets. Il aura fallu la combativité et la ténacité exemplaires du collectif Carrière Borie, la proposition courageuse d'un commissaire enquêteur et la lucidité des services de la Métropole pour que ce zonage NS soit de nouveau acté dans le cadre de la dernière modification du PLUI. Ce retour à une protection stricte confirme, s'il en était besoin, le caractère purement marchand de l'invention de ce projet.

Vous remarquerez, mes chers collègues, que je n'ai pas cité la Ville d'Aubagne parmi les défenseurs de ce retour en zone naturelle. Je ne peux, hélas, pas le faire. A aucun moment de la procédure, la Ville, par la voix ou l'écrit de son précédent premier magistrat, n'a demandé officiellement le retour en zone naturelle. Ce silence en dit long sur les intentions qui animaient l'ancienne majorité.

Si cette délibération figure à l'ordre du jour de notre premier Conseil, c'est pour répondre à la demande légitime du collectif Borie. Ce soir, c'est la citoyenneté qui gagne. Je veux rendre un hommage appuyé aux membres du collectif Borie. Ils ont été les premiers à se lever, bientôt rejoints par les habitants du Garlaban. Pendant des années face à une surdité manifeste, ils ont porté la voix de la raison, inventant des formes de mobilisation nouvelles comme l'Aubagne Béton Tour où cette pétition de 60 000 signatures, ils n'ont jamais lâché. Ce soir, leur ténacité est récompensée.

En votant cette délibération, nous ouvrons un nouveau chapitre, celui d'une ville qui respire et qui écoute, pour ceux qui la font vivre, Aubagne n'est pas un terrain de jeu pour les marchands de béton. C'est notre bien commun. Je vous demande donc de voter avec conviction cette annulation qui marque l'acte 1 de notre moratoire. Des interventions ?

M. GAZAY : Je peux comprendre aussi que cette délibération est très politique. Vous remerciez effectivement un collectif qui vous a beaucoup servi, qui a œuvré avec vous de manière totale, et cela n'a échappé à personne. Par contre, je ne peux pas vous laisser dire que rien n'a été fait, puisque, quelque part, vous le savez très bien, vous l'avez même mis dans la délibération, la notification numéro 1 du PLUI a substitué le zonage NE par un zonage NS. Cela veut donc dire que ce nouveau cadre réglementaire ne permet absolument pas de faire un projet. Et tout le monde sait parfaitement que pour modifier un PLUI, il faut plusieurs années. Tout est effectivement politique, mais c'est votre droit. Par contre, Monsieur le Maire, en abrogeant la délibération qui avait été prise au Conseil municipal le 15 novembre 2022, il y avait un élément qui était indiqué, c'était que ce remblaiement de la carrière Borie permettait d'une part la sécurisation définitive du site. J'aimerais vous entendre sur ce sujet-là, si vous le permettez.

M. le Maire : Tout à fait. Madame MELIN.

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire. Vous dites que c'est une grande victoire, j'ai bien entendu, mais on va dire que c'est une régularisation administrative. Sans porter offense à l'action qui a été faite, et j'ai bien noté que des personnes convaincues se sont battues pendant des mois, il faut quand même surtout remercier le maire de Carnoux qui a pris un arrêté empêchant la traversée de sa ville par les camions, premièrement, puis ensuite, secondairement, les autorités militaires de Carpiagne. Donc, à partir de là, le projet a été mort-né, si j'ose dire. Même si nous n'étions pas franchement pour, nous n'y étions pas opposés, partant du principe simple que lorsque l'on crée des déchets, on les traite à proximité. Alors, vous allez me dire, la carrière de l'Escargot est tellement grande qu'on aurait pu trouver effectivement sur place d'autres plans de coupe, puisque la loi oblige à ce que tous les plans de coupe doivent être renaturés. Ils auraient pu en trouver d'autres dans l'immensité de cette carrière, sauf que ça ne s'était pas présenté comme ça sur l'instant et que peut-être, une fois la carrière Borie remplie, bien entendu, le cubage n'était pas si important que ça, malgré tout. Ceci dit, nous prenons acte aujourd'hui et nous voterons cette régularisation, bien entendu, il y a au moins trois motifs pour maintenant mettre ceci dans le passé. Pour autant, il va quand même falloir avoir un vrai projet de renaturation, puisque quand l'ONF est passé et a déforesté, c'était nu comme la main. Il y a des bâtiments en béton qui sont l'objet d'ailleurs de squat de nuit, des choses comme ça qu'il faut absolument faire disparaître, qui sont dangereux. Et surtout, il faudra mettre en sécurité le mur de coupe parce que celui-là est franchement dangereux. Je n'y suis pas allée depuis quelques semaines, je ne sais pas où on en est de ces grillages rouillés qui sont tous gondolés et qui ne tiennent rien. Il y a urgence absolue à ce que vous fassiez un projet qui ne coûte rien, si c'est possible. Je vous rappelle qu'on n'a pas l'argent. Il faudra peut-être faire en sorte que ce soit agréable, que ce soit bucolique, mais que ça ne coûte pratiquement rien en dehors des éléments de sécurité qui, eux, sont importants. Nous vous suivrons sur ce vote.

M. le Maire : Merci, Madame MELIN. Je vais répondre à Monsieur GAZAY. Le collectif Borie m'a demandé, alors que je n'étais pas encore élu, d'être un peu leur conseiller technique en matière de feu de forêt et de ruissellement. J'ai fait une quantité de feu de forêt en dessous de la carrière Borie, au-dessus aussi. Et cette carrière Borie, très souvent, nous a aidés à éviter des propagations, elle sert de coupe-feu. Il y a quelques années, il y a eu une goutte froide sur les collines de Carnoux et de la Bédoule, et un orage très conséquent s'était abattu dans le secteur de la carrière Borie. Les maisons qui se trouvaient en aval de la colline ont été dévastées par le ruissellement. Le cimetière de Fenestrelle a subi des dégâts énormes, les caveaux ont été sortis de terre et se sont promenés à l'intérieur du cimetière. Tout, sauf sous la carrière Borie, qui a servi de coupe-eau. Ça a fait une cascade, ça a coupé le courant d'eau. Si nous avions, après le projet, comblé cette carrière en pente douce, il y aurait eu une propagation d'un feu beaucoup plus importante et le ruissellement aurait été conséquent en dessous de la carrière Borie. Monsieur GAZAY, tout cela, vous n'en avez pas tenu compte. Ensuite, votre projet était un peu bizarre. Je ne comprends pas que le Maire de Carnoux, qui n'était pas trop de notre côté, a pris rapidement un arrêté parce qu'il comprenait le danger qu'il y avait de faire des rotations avec les véhicules de plusieurs dizaines de tonnes. Quant à l'armée, je ne sais pas si vous vous êtes renseignés auprès d'eux avant de lancer le projet, mais s'ils vous avaient dit que ce n'était pas possible, nous ne serions pas là à discuter d'abroger la délibération.

Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? C'est adopté.

Pour la délibération numéro 2, je donne la parole à Madame FARDOUX.

La délibération n°01_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 6

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	1

02_160426 - Délégations du Conseil municipal au Maire conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Il s'agit de délégations extrêmement classiques qui sont tout à fait conformes aux usages habituels à Aubagne.

Article 1 : Monsieur le Maire est autorisé à exercer dans les conditions indiquées avec les précisions effectuées les délégations ci-dessus désignées.

Article 2 : les décisions prises par délégation de la présente délibération sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils municipaux portant sur les mêmes objets.

Article 3 : les décisions prises en application de la présente délibération peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du Maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Article 4 : en cas d'absence, de suspension ou de tout autre empêchement de Monsieur le Maire, les délégations ci-dessus désignées sont exercées par un adjoint dans l'ordre des nominations et à défaut d'adjoint par un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal ou à défaut pris dans l'ordre du tableau.

Article 5, Monsieur le Maire devra rendre compte de l'exercice de ses délégations à chacune des réunions du Conseil municipal.

M. le Maire : Merci, Madame FARDOUX. Monsieur PITTERA.

M. PITTERA : Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération est une délibération traditionnelle votée en début de mandat et permettant de donner délégation au Maire pour un certain nombre d'actions pour fluidifier aussi le fonctionnement et sans demander l'accord préalable du Conseil municipal. Le Maire rend compte de l'exécution, vous l'avez bien dit, de ses délégations à chaque réunion du Conseil. La liste des délégations figure effectivement dans les articles L.2122-22 et -23 du CGCT, et les limites données par celles-ci doivent être votées par notre assemblée. C'est bien ce dont on parle aujourd'hui. Compte tenu de la dette de 133 millions d'euros, trois fois supérieure à la moyenne des communes équivalentes à la nôtre, qui entraîne une fragilité de nos finances, que vous aviez bien exprimée tout à l'heure d'ailleurs en début d'intervention, nous nous sommes intéressés particulièrement aux limites données à la délégation à contracter des emprunts. Et là, force est de constater que c'est no limit ! Je cite : « Monsieur le Maire aura délégation pour contracter toutes sortes d'emprunts à court, moyen et longs termes, à taux fixes ou variables, de passer de l'un à l'autre, de modifier les index pour les calculs d'intérêts, de faire des emprunts obligataires ou en devise étrangère, de procéder à des remboursements anticipés, de procéder à des différés d'amortissement, d'allonger des délais, la périodicité des remboursements. Bien sûr, il pourra conclure tous les avenants correspondants et sans avis préalable du Conseil municipal. No limit !

Alors là, pour illustrer notre inquiétude, je vais faire un petit retour en arrière et un petit retour sur le mandat 2008-2014. Peu y étaient dans ce mandat 2008-2014. Il y a Gérard GAZAY, bien sûr, et quelques autres, mais très peu. Dans ce mandat, la majorité aux affaires était celle dont vous vous qualifiez aujourd'hui les héritiers. Aubagne revient. Entre 2010 et 2012, avec l'application de ces délégations no limit, nous sommes passés de 125 millions de dettes à 165 millions de dettes en deux ans, parce que la majorité de l'époque a joué en bourse l'argent des contribuables. Elle a contracté des emprunts à taux variables à des banques étrangères, la banque Royal Bank of Scotland, avec des taux exorbitants et qu'on ne pouvait assumer. Pour se sortir de l'ornière, elle a renégocié ces contrats en réempruntant aux banques les 40 millions d'indemnités de remboursement anticipées, parce que la majorité avait le droit de le faire sans en parler au Conseil. Tout cela a été fait sans rendre compte au Conseil, sauf lorsque c'est devenu complètement impossible à dissimuler, c'est-à-dire au bout de deux ans.

Si vous permettez, en l'état et dans ce contexte, nous aurions préféré une délibération instaurant plus de limites à la délibération en matière d'emprunts, afin que certains choix soient soumis au préalable au vote du Conseil municipal. Bien sûr, nous ne pouvons voter cette délibération en l'état, no limit. Nous nous abstiendrons, mais bien évidemment, et puisque vous avez parlé de transparence, nous serons très vigilants concernant les emprunts, aussi bien les nouveaux que ceux existants, que vous n'allez pas tarder à renégocier. Nous serons très vigilants en Commission des finances. Je vous remercie pour votre attention.

M. GAZAY : Dans la même veine que Monsieur PITTERA, j'ai retrouvé la délibération. Madame FARDOUX vient d'expliquer que c'était à peu près une délibération classique, une délibération administrative tout à fait normale. Je rappelle à celles et ceux qui étaient sur ces rangs en 2022 que nous avons fait voter une délibération et que l'opposition s'y était opposée, le même type de délibération. On est surpris aujourd'hui qu'étant devenu la majorité, vous nous proposiez finalement le même texte pour lequel vous avez voté contre en 2022. C'était le Conseil municipal du 22 septembre, pour être très précis. Je ne rajouterai rien à ce que dit Monsieur PITTERA, bien sûr tous ceux qui s'intéressent un peu à la Commune d'Aubagne connaissent les emprunts toxiques dans lesquels la majorité avant 2014 nous avait engagés et les difficultés. Je rejoins tout à fait ce point de vigilance qu'il faudrait avoir.

Il y a un autre point que je voudrais soulever aussi, c'est l'article 20 dans lequel vous nous indiquez vouloir réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 12 millions d'euros. Il me semble que, lorsque nous débattions de ces sujets lors des Conseils municipaux précédents, nous étions à 10 millions d'euros et que vous nous disiez que ce type de ligne de trésorerie était un emprunt déguisé. Je vois que la réalité vous a rattrapé, bien évidemment, et qu'aujourd'hui vous n'avez plus du tout les mêmes positions que quand vous étiez dans l'opposition. Nous sommes une majorité beaucoup plus conciliante et réaliste, donc nous nous abstiendrons tout simplement sur cette délibération.

M. GRANDJEAN : Plusieurs éléments de réponse, puisque les interventions portent essentiellement sur le domaine financier dont, Monsieur le Maire, vous m'avez confié la responsabilité, et quelle responsabilité : D'abord, Monsieur PITTERA, je ne m'attendais pas à ce que ce soit depuis les bancs du RN que l'on nous parle de la qualité des banques et de la forme de prêts que l'on peut obtenir quand on sait que les campagnes de votre parti se financent avec les banques russes et hongroises.

Ensuite, une fois que cela est posé, je voudrais vous dire que nous allons travailler avec un grand sérieux les questions financières et que les doutes et les inquiétudes qui sont exprimés sont des doutes et des inquiétudes légitimes quand on connaît la situation financière de la Ville, et la population la connaît, et nous allons être vigilants à ce que notre travail rassure. Nous demandons à être jugés sur la réalité de ce que nous allons mettre en œuvre. Pour ce qui est du no limit, ce n'est pas no limit. Ceux qui ont été rencontrer des banques au nom d'une commune savent qu'ils ne vont pas rencontrer des banques pour demander des prêts qui dépassent ce que le Conseil municipal a voté au budget. Ce n'est donc pas no limit. Sur la forme, emprunts toxiques, emprunts à taux fixes, emprunts à taux variables, oui, nous serons vigilants. Vous l'observerez et je pense que vous nous en donnerez crédit, si on peut utiliser ce mot à cette occasion-là, au cours de l'exercice. Nous serons vigilants parce que l'expérience forme la science. Et Aubagne a de l'expérience en matière d'emprunts qui lui ont coûté cher.

Pour ce qui est de la ligne de trésorerie, et je vais faire un premier exercice de transparence, celle que vous aviez demandée sur ces questions financières, je vais vous expliquer la logique. Oui, la ligne de trésorerie qui était de 10 millions d'euros passe à 12 millions d'euros. Sachez, pour ceux qui n'ont pas l'habitude de ces questions-là, et vous êtes nombreux, c'est normal, que la ligne de trésorerie a vocation à être épurée au 31 décembre. C'est une ligne de trésorerie, ce n'est pas un crédit qu'on amène d'année en année. Depuis 2020, la Ville a souscrit une ligne de trésorerie de 8 millions d'euros, souvent tirée en totalité dès le début du deuxième trimestre. C'est la période où nous sommes, période où les décalages entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses sont de manière récurrente les plus importants. Cependant, son remboursement fin juillet est chaque année problématique après une période où le niveau de trésorerie est au plus bas. C'est pour cela que, lorsque le contexte s'y prêtera, il sera souhaitable de remplacer cette ligne de trésorerie de 8 millions d'euros par deux ou trois lignes, pour que les échéances de remboursement soient étalées dans l'année en fonction du plan de trésorerie prévisionnel. Pour ce faire, en l'absence de visibilité sur les modalités des futurs contrats, la ligne de trésorerie, il se peut que la première année, celle dans laquelle nous sommes, l'année de transition, il y ait un chevauchement entre l'ancienne ligne et des nouvelles. C'est pourquoi nous prévoyons cet élargissement à 12 millions d'euros. Ainsi, pour faciliter cette transition, on va monter le plafond à 12 millions. Cela ne veut pas dire qu'on travaillera durant l'exercice budgétaire de façon récurrente à 12 millions d'euros tirés sur la ligne de trésorerie. Mais là aussi, la confiance, vous ne la devez pas a priori, mais j'espère que vous la construirez a posteriori.

M. le Maire : Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ? La délibération est adoptée.

Délibération numéro 3.

La délibération n°02_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	1

03_160426 - Indemnités de fonction des élus.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon la nature du mandat et la population de la collectivité. Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation. Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire pour la Collectivité. Cette délibération propose l'attribution d'indemnités aux élus de la Ville.

Nous vous proposons, article 1^{er}, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints et des conseillers municipaux délégués, comme suit et tel que présenté dans le tableau annexé à la présente délibération. Premier adjoint, 82 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Adjoint au maire, 24,90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Conseillers municipaux délégués, 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique. Article 2, d'octroyer pour les adjoints la majoration au titre de la dotation de la solidarité urbaine et de la cohésion sociale attribuée au cours de l'un au moins des trois exercices précédents ainsi que la majoration au titre de siège du bureau centralisateur du canton. Article 3, de fixer le montant des indemnités majorées pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints comme suit : taux de la strate supérieure pour la majoration DSU, soit 44 %, taux de la majoration chef de canton, soit 15 % appliqués au taux précédemment octroyé. Article 4, de ventiler le disponible de l'enveloppe indemnitaire maximale aux Conseillers municipaux porteurs d'une délégation de fonction. Article 5, les indemnités de fonction seront payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice de la fonction publique. Article 6, les indemnités de fonction du maire lui sont versées à compter de la date de son élection, celles des adjoints ainsi que celles des Conseillers municipaux délégués à compter de la date de leur délégation de fonction. Article 7, les crédits correspondants sont prévus au budget communal, chapitre 65.

Il y a-t-il des remarques ?

Mme COULOMB AVERTY : Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, nous examinons aujourd'hui une délibération qui, à première vue, pourrait sembler purement technique, une simple répartition d'enveloppes conforme au Code général des Collectivités territoriales, nous dira-t-on. Mais parfois, derrière les décisions les plus techniques, se cachent des messages, disons, plus politiques. Car, enfin, dans une période où nous appelons nos concitoyens à la prudence budgétaire, à l'effort collectif et à une gestion rigoureuse de chaque euro public, il est intéressant de constater que cette exigence ne s'applique pas toujours avec la même intensité à nous-mêmes. Nous avons souvent entendu de très belles prises de parole en faveur de la justice sociale, de la modération des rémunérations publiques et de l'exemplarité des responsables politiques, des principes élevés que personne ne contestera. Lors de la récente campagne électorale, Monsieur SCHIPANI s'était engagé à une baisse de 10 % de l'enveloppe consacrée aux indemnités des élus. C'était clair, compréhensible et sans ambiguïté. Il est regrettable que cet engagement ne soit pas tenu, alors que nous nous trouvons dans une période extrêmement critique et tendue sur le plan financier. C'est pourquoi la décision qui nous est proposée aujourd'hui a quelque chose d'inattendu. Peut-être avons-nous simplement une définition différente de la sobriété, ou peut-être s'agit-il d'une illustration très contemporaine du principe « faites ce que je dis, pas nécessairement ce que je fais ». Plus sérieusement, au-delà de l'ironie, cette délibération pose une vraie question de lisibilité et de cohérence pour nos concitoyens. Sur ces deux points, elle nous semble difficilement défendable. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. Je vous prie de m'excuser, je vais être un petit peu long, mais après tout, c'est la seule fois où on va voter ce type de délibération pendant la mandature. Deuxièmement, comme l'a rappelé Madame COULOMB, cela a été un sujet de campagne. Et troisièmement, vous parlez de transparence depuis le début de ce Conseil municipal, alors on va faire de la transparence. Parce que pour les élus qui sont là, mais aussi pour le public et ceux qui suivent ce Conseil municipal à travers la caméra, on parle d'indices, on parle de pourcentage, mais on ne parle pas de valeur en euros. Je vais donc donner les valeurs en euros qui correspondent aux indemnités des élus. Il faut savoir que la base de tout ce calcul, c'est 4 080 euros qui correspondent effectivement à l'indice brut maximum de la fonction publique.

Déjà, j'ai une première question qui s'adresse à vous, Monsieur le Maire. Est-ce que vous allez recevoir une indemnité en tant que Maire ? Parce que quand on regarde le corps de cette délibération, il n'y a aucun article qui spécifie que vous allez recevoir une indemnité. Dans l'annexe qui figure accolée à cette délibération, il n'y a pas de pourcentage non plus vous concernant personnellement. Je pense que vous allez recevoir une indemnité de fonction. Je pense qu'elle va être identique à celle que recevait Monsieur GAZAY lorsqu'il était Maire, c'est-à-dire 127 % de 4 080 euros, je crois que cela fait un peu plus de 5 180 euros.

Ensuite, la deuxième question que j'ai à vous poser concerne les Conseillers municipaux, parce que vous leur appliquez dans l'annexe à la fois la majoration, parce que nous sommes une Ville qui reçoit la dotation de solidarité urbaine, et vous appliquez aussi à ces Conseillers municipaux la majoration concernant le chef-lieu de canton. Dans l'article correspondant, vous citez les adjoints comme bénéficiant de cette majoration de 44 %, mais vous ne citez pas les Conseillers municipaux. Il y a dichotomie entre le corps de la délibération et l'annexe. Il faudra corriger, parce que je pense qu'effectivement, vous allez accorder aussi aux Conseillers municipaux la majoration pour DSU, ce qui fait les chiffres suivants qui sont intéressants : pour le Maire, 5 180 euros bruts. Pour les adjoints, 1 507 euros. La majorité précédente avait accordé 1 731 euros aux adjoints, donc c'est une baisse d'un peu plus de 200 euros par mois qui correspond effectivement à -13 %, donc qui rejoint le débat concernant la baisse des indemnités des élus. Et les Conseillers municipaux, ils auront une indemnité brute de 363 euros versus 306 euros lors de la précédente mandature. Quand on fait la somme par mois de ces indemnités, on s'aperçoit qu'effectivement, à aujourd'hui, vous allez verser comme indemnité 37 470 euros aux élus, alors que la majorité précédente versait 38 060 euros. La différence est minime, ce sont pratiquement des chiffres équivalents. En plus, vous avez 30 élus, alors que la majorité précédente en avait 32. Si on rapporte ces deux Conseillers municipaux supplémentaires, on est exactement dans les mêmes eaux.

Alors vous allez me dire : comment se fait-il que, alors que 15 élus ont une baisse d'indemnité de 13 %, le montant global des indemnités est identique à celui de la précédente mandature ? La surprise vient de l'indemnité de la première adjointe. Madame FARDOUX, en appliquant la règle que vous avez indiquée dans l'annexe, vous avez 121 % de la base, c'est-à-dire 4 080 euros, c'est-à-dire une indemnité mensuelle de 4 962 euros bruts. Par rapport à l'indemnité mensuelle qu'avait le premier adjoint de l'époque, que je connais bien, c'est une augmentation de 113 %. Vous allez me dire « c'est parce que j'ai de nombreuses délégations », ce qui est exact, mais vous en avez autant que le premier adjoint précédent en avait, et des délégations qui sont aussi mais pas plus mangeuses de temps que certaines délégations, comme celles des sports ou de la culture. Vous allez peut-être me dire que, parce que vous êtes fonctionnaire, vous avez pu bénéficier, à la différence des autres élus qui travaillent dans le privé, d'une disponibilité. Mais si c'était le cas, est-ce que vous avez étudié les possibilités d'utiliser les 150 heures trimestrielles que l'on vous accorde quand vous êtes élu ? Est-ce que vous avez étudié la possibilité qu'a eu un adjoint de Monsieur PAYAN à Marseille, qui est Monsieur CANICAVE, qui est professeur comme vous, et qui a indiqué que pour ne pas faire supporter à la collectivité la totalité de ces indemnités d'élu, il avait réduit le nombre d'heures qu'il exerçait de façon à compenser un minimum ses indemnités ?

Mme FARDOUX : Monsieur ROUSSET, je vais d'abord vous répondre sur la question technique que vous posiez sur la majoration DSU qui n'est pas mentionnée dans la délibération concernant les Conseillers municipaux délégués. Figurez-vous que je me suis fait la même remarque et je l'ai posée à Monsieur BERTHIER, qui est le Directeur général des services de cette mairie, pas parce que nous l'avons souhaité, mais parce que vous l'avez engagé lors de la précédente majorité municipale, qui m'a assuré que cela n'avait pas à figurer. Et comme je fais confiance aux fonctionnaires de cette Mairie, je suis assurée que Monsieur BERTHIER pourra vous répondre et vous expliquer pourquoi il n'y a pas

d'erreur dans la délibération. Je pense que cette question pourra être traitée hors Conseil, je suis assurée que vous aurez une réponse très claire, telle que je l'ai reçue moi aussi.

Maintenant, concernant le montant des indemnités d'adjoints et de Conseillers municipaux, vous l'avez rappelé, l'enveloppe globale est stable, nous n'avons pas augmenté l'enveloppe.

M. ROUSSET : Vous ne l'avez pas baissée de 10 %, comme c'était indiqué.

Mme FARDOUX : Je n'ai pas annoncé que nous allions diminuer. Nous avons fusionné avec la liste Aubagne Mérite Mieux et effectivement, dans le programme de la liste Aubagne Mérite Mieux, il y avait cet engagement que nous n'avions pas pris, nous n'avons pas annoncé dans la campagne de second tour que nous cumulions tous les engagements. Cela nous aurait sans doute été reproché. Je rappelle que les indemnités d'élus sont là pour permettre aux élus de compenser les frais liés à leur mandat. Dans un certain nombre de cas, ce sont des gens qui se mettent à temps partiel pour pouvoir mener à bien leur mission, c'est assez courant. Dans d'autres cas, ce sont des frais de garde d'enfants parce que, quand on est en mairie, on n'est pas avec ses enfants ou d'autres choses comme cela. Ce ne sont pas effectivement des revenus pour vivre, sauf dans mon cas. Vous le savez, je suis professeure de mathématiques. Et donc, Monsieur le Maire me l'ayant demandé, j'ai demandé non pas une disponibilité, mais un détachement de mon emploi d'origine. Si j'avais travaillé dans le privé, j'aurais pu décider de démissionner ou d'interrompre mon activité libérale si j'avais été en activité libérale. Je n'ai donc aucun revenu. Je ne suis pas retraitée, je ne suis pas élue à la Métropole, ce qui était votre cas, Monsieur ROUSSET. Donc, quand vous établissez des comparaisons en disant que l'indemnité de la première adjointe est supérieure de 113 % à celle que vous perceviez, je m'étonne que vous établissiez une comparaison d'indemnité sans comparer nos revenus.

Vous avez souhaité donner des chiffres, je salue cet exercice de transparence que ne l'aviez-vous fait en 2020. Les tableaux sont présentés comme vous les aviez présentés en 2020. Aujourd'hui, il faut de la transparence, je n'ai pas de problème avec le fait d'affirmer aujourd'hui qu'on le dit beaucoup, l'Education nationale paie mal, mais quand on est agrégé hors classe en fin de carrière, on gagne plus que 4 962 euros bruts. Cette indemnité que je vais percevoir est inférieure et je vous demande d'aller vérifier, si vous ne me croyez pas, dans les tableaux des traitements des fonctionnaires qui sont publics, je vous assure que cette indemnité ne me fera pas m'enrichir.

M. ROUSSET : Madame FARDOUX, je constate simplement que c'est un choix de votre part, que vous avez pu effectuer ce choix parce que vous êtes dans la fonction publique d'Etat, mais que d'autres élus n'ont pas la possibilité de faire ce choix. Je vous rappelle aussi que, si j'ai terminé ce mandat en étant à la retraite et que lorsque j'ai été désigné premier adjoint, je continuais de travailler et j'avais organisé, comme beaucoup d'élus, je prenais sur mon temps personnel pour exercer mes délégations. Vous auriez pu prendre sur votre temps personnel pour exercer vos délégations et ne pas faire payer à la Collectivité votre mise en détachement. C'est tout ce que je voulais dire. Merci, Madame.

M. le Maire : Avant de passer au vote, quelques petites remarques. Monsieur SCHIPANI va dire deux mots.

M. SCHIPANI : Merci, Monsieur le Maire. Je suis très heureux de prendre la parole ce soir et d'entendre les commentaires de nos amis de l'opposition. Monsieur ROUSSET, vous auriez pu aussi rappeler que vous avez été Conseiller régional pendant deux ans, que vous avez perçu une indemnité, que vous étiez vice-président du Conseil de territoire, que vous étiez membre du Conseil de la Métropole. Je suis très heureux d'apprendre que nos programmes ont été lus. Si vous aviez mis autant d'énergie à répondre aux Aubagnais, peut-être que vous seriez encore en responsabilité.

M. le Maire : On va conclure. La finalité de la chose est que l'enveloppe globale des indemnités est la même que celle de la mandature précédente. On ne gère pas une ville de 50 000 habitants à mi-temps. J'ai choisi Clémentine FARDOUX parce qu'elle m'a assuré qu'elle serait là, disponible pratiquement tous les jours, comme un travail complet. Je ne pouvais pas lui imposer de diminuer son salaire. Si elle était restée à la fonction publique, elle aurait eu son salaire et l'indemnité. Elle n'a que son salaire, elle n'a pratiquement pas d'indemnité d'élus. Quant à mon train de vie, j'ai très rapidement refusé de me promener en DS7, cela coûtait 700 euros par mois à la Ville d'Aubagne. J'ai donc pris la voiture du premier adjoint.

M. GAZAY : Je ne peux pas laisser dire n'importe quoi.

M. le Maire : Monsieur GAZAY, vous n'avez pas la parole.

M. GAZAY : La voiture que j'ai prise coûte moins cher que celle de mon prédécesseur.

M. le Maire : C'est moi le Maire.

M. GAZAY : C'est peut-être vous le Maire, mais on arrête de dire des conneries.

M. le Maire : Je continue. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? La délibération est adoptée.

La délibération n°03_160426 est adoptée à LA MAJORITE

Contre : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	1

04_160426 - Mise en place des commissions municipales : Création de commissions et désignation des représentants du Conseil municipal.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Article 1, créer sept Commissions municipales comme suit : aménagement du territoire, agriculture et transition écologique. Deuxième, sécurité, prévention et citoyenneté. Troisième, enfance, éducation et jeunesse. Quatrième, finance, budget, économie, emploi. Cinquième, politique sociale, santé, solidarité, vie associative, ressources humaines. Sixième, culture, patrimoine, ville numérique. Septième, sport.

Au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes : Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Virginie RAES, Monsieur Marc PAGANO. Au nom de la liste d'opposition « Rassemblez-vous pour Aubagne », est proposée la candidature suivante : Madame Joëlle MELIN. Au nom de la liste d'opposition « Passion Aubagne », est proposée la candidature suivante : Monsieur Gérard GAZAY.

Deuxièmement, Commission sécurité, prévention et citoyenneté, au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes : Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Soumicha DRAOUI, Madame Fadila TEYSSIER, Monsieur Théo ARMAND HILAIRE, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Laurence BAUSSANT. Au nom de la liste d'opposition « Rassemblez-vous pour Aubagne », est proposée la candidature suivante : Monsieur Mathieu NOVELLI. Au nom de la liste d'opposition « Passion Aubagne », est proposée la candidature suivante : Monsieur Gérard GAZAY.

Troisièmement, Commission enfance, éducation et jeunesse, au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes : Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michael TEDESCO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Julianne BOUVOT. Au nom de la liste d'opposition « Rassemblons-nous pour Aubagne », est proposée la candidature suivante : Madame Régine-Brigitte NIETO. Au nom de la liste d'opposition « Passion Aubagne », est proposée la candidature suivante : Madame Sophie AMARANTINIS.

Quatrième, Commission finance, budget, économie, emploi, au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes : Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Evelyne KHEMSI, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Betty CORALLO, Madame Anne-Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Giovanni SCHIPANI. Au nom de la liste d'opposition « Rassemblons-nous pour Aubagne », est proposée la candidature suivante Monsieur Joseph PITTERA. Au nom de la liste d'opposition « Passion Aubagne », est proposée la candidature suivante : Madame Danielle MENET.

Cinquième, Commission politique sociale, santé, solidarité, vie associative, ressources humaines, au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes : Madame Hélène DI VITA

DANCHESI, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Théo ARMAND HILAIRE, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Clémentine FARDOUX, Madame Mélanie PITTAU. Au nom de la liste d'opposition « Rassemblons-nous pour Aubagne », est proposée la candidature suivante : Madame Fabienne COULOMB-AVERTY. Au nom de la liste d'opposition « Passion Aubagne », est proposée la candidature suivante : Monsieur Alain ROUSSET.

Sixième, Commission culture, patrimoine, ville numérique, au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes : Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS, Madame Evelyne POURCEL, Madame Anne-Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Betty CORALLO. Au nom de la liste d'opposition « Rassemblons-nous pour Aubagne », est proposée la candidature suivante : Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT. Au nom de la liste d'opposition « Passion pour Aubagne », est proposée la candidature suivante : Madame Julie GABRIEL.

Septième, Commission sport, au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes : Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Raphaël DA HORTA, Madame Anne RODEVILLE, Monsieur Arthur SALONE, Madame Fabila TEYSSIER, Monsieur Denis GRANDJEAN. Au nom de la liste d'opposition « Rassemblons-nous pour Aubagne », est proposée la candidature suivante : Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD. Au nom de la liste d'opposition « Passion pour Aubagne », est proposée la candidature suivante : Monsieur Pascal AGOSTINI.

Des remarques ?

M. ROUSSET : Une remarque qui rejoint un mail que nous avons envoyé à votre Directeur de cabinet. Lors de la précédente mandature, les Commissions étaient composées de douze membres, ce qui faisait que, lorsqu'on appliquait la règle de la proportionnelle au plus fort reste, ça permettait que l'opposition de l'époque avait pu avoir trois représentants et le Rassemblement National un représentant. Si on avait gardé ce nombre de douze et qu'on applique la proportionnelle au plus fort reste, ça aurait donné huit membres pour la majorité, deux pour le RN et deux pour nous. Ce n'est pas parce qu'on veut être deux, alors qu'on n'est qu'un aujourd'hui, c'est arrivé assez souvent et certains anciens élus peuvent en témoigner, quand on ne peut pas se rendre disponible pour une Commission, quand on est deux, il y en a au moins un des deux qui peut être présent. Quand on est un seul représentant et que ce représentant ne peut pas être présent, l'opposition n'est pas représentée.

Je sais que vous venez de faire voter et je m'excuse de ne pas avoir pris la parole plus tôt, est-ce qu'il serait possible de revenir à douze ou de trouver une solution pour que, quand un membre est absent, il puisse être remplacé ? Il n'y a pas non plus, dans cette délibération, la possibilité d'avoir des suppléants. S'il y avait eu un suppléant, le problème ne se posait pas.

Mme MELIN : C'est une position que nous pouvons partager.

Mme FARDOUX : On va travailler sur le règlement intérieur, Monsieur ROUSSET. On va travailler ensemble, comme nous avons travaillé ensemble en 2020, et nous allons chercher des solutions. Il n'est pas question, et je le dis avec beaucoup de solennité, d'exclure l'opposition des Commissions. Les Commissions sont là pour permettre le débat, pour permettre d'explicitier les délibérations, que l'opposition puisse poser toutes les questions qu'elle a à poser, que nous puissions apporter des réponses, soit pendant la Commission, soit juste après. Bien sûr que nous allons trouver des solutions. Faites-nous confiance là-dessus, vraiment.

M. le Maire : Madame MELIN également, faites-nous confiance. Monsieur PITTERA.

M. PITTERA : Merci, Monsieur le Maire. Je sais que je vais faire l'ancien combattant et je vais rappeler des choses qui se sont passées, mais à une époque, lorsque j'étais au Conseil communautaire de l'agglomération, on n'avait effectivement qu'un seul représentant puisque, lorsque c'était GHB, nous étions seulement deux représentants pour toutes les Commissions qu'il y avait. Il avait été annoncé publiquement, inscrit au compte-rendu du Conseil communautaire à l'époque par Monsieur BELVISO, que si quelqu'un était absent, n'importe qui dans le même groupe pouvait le remplacer, et c'était accepté. C'est tout. Il faut peut-être simplement que vous le décidiez. Merci.

M. le Maire : Monsieur PITTERA vous a dit qu'on allait travailler ensemble pour réaménager le règlement intérieur, mais je vous en prie, ne remontons pas au calendrier grec pour prendre des exemples. Nous sommes en 2026 et nous travaillerons pour l'avenir, pas pour le passé. Je mets donc aux voix. Qui vote pour ? Contre ? A l'unanimité, la délibération est adoptée.

La délibération n°04_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI

Présents	42
Excusés	1

05_160426 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission d'appel d'offres.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Cette Commission doit être constituée par Monsieur le Maire ou son représentant habilité par arrêté, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus par le Conseil municipal à la proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret ou non. Je vous propose donc de procéder à cette élection selon le principe de représentation proportionnelle au plus fort du reste. La majorité municipale obtient trois sièges titulaires et trois sièges suppléants, les Conseillers municipaux de la liste de l'opposition « Rassemblons-nous pour Aubagne », un siège titulaire et un siège suppléant et les Conseillers municipaux de la liste de l'opposition « Passion Aubagne », un siège titulaire et un siège suppléant. Au nom de la majorité municipale, sont proposées les candidatures suivantes : Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julie PAPPALARDO en qualité de membre titulaire, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Hélène DI VITA-DANCHESI, Monsieur Mohamed LAZLI en tant que membre suppléant. Au nom de la liste d'opposition « Rassemblons-nous pour Aubagne », sont proposées les candidatures suivantes : Monsieur Joseph PITTERA en qualité de membre titulaire, Monsieur Mathieu NOVELLI en qualité de membre suppléant. Au nom de la liste d'opposition « Passion Aubagne », sont proposées les candidatures suivantes : Monsieur Alain ROUSSET en qualité de membre titulaire, Madame Danielle MENET en qualité de membre suppléant.

Est-ce que vous êtes opposés à ce que nous votions à main levée ? Bien. Je mets donc aux voix. Qui vote pour ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Présents	42
Excusés	1

06_160426 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission d'examen des délégations de service public.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Sont candidats, au nom de la majorité municipale, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julie PAPPALARDO en qualité de membre titulaire, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Hélène DI VITA-DANCHESI, Monsieur Mohamed LAZLI en tant que membre suppléant. Au nom de la liste d'opposition « Rassemblons-nous pour Aubagne », sont proposées les candidatures suivantes : Madame Fabienne COULOMB-AVERTY en qualité de membre titulaire, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD en qualité de membre suppléant. Au nom de la liste d'opposition « Passion Aubagne », sont proposées les candidatures suivantes : Monsieur Alain ROUSSET en qualité de membre titulaire, Madame Danielle MENET en qualité de membre suppléant.

On vote à main levée, pas d'opposition ? Je procède donc au vote. Qui vote pour ? La délibération est adoptée à l'unanimité.

Présents	42
Excusés	1

07_160426 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil des établissements publics locaux d'enseignement.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Le collège Lakanal, représentant titulaire, Monsieur Raphaël DA HORTA, représentant suppléant, Madame Evelyne POURCEL. Le collège Lou Garlaban, représentant titulaire, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Théo ARMAND HILAIRE. Le collège Nathalie Sarraute, Monsieur Marc PAGANO, suppléant Madame Evelyne KHEMSI. Le lycée Joliot-Curie, Madame Laurence BAUSSANT, suppléant Monsieur Marc PAGANO. LP Gustave Eiffel, Monsieur Jean-Pierre NIVET, suppléant Madame Soumicha DRAOUI.

Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ? Non-participation au vote ? Très bien. La délibération numéro 7 est adoptée.

La délibération n°07_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	1

08_160426 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la société publique locale « L'Eau des Collines ».

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Article 1, désigner pour représenter la Ville d'Aubagne au sein du Conseil d'administration de la SPL L'Eau des Collines, Monsieur Marc PAGANO et Monsieur Jean-François BUDON.

Article 2, désigner comme représentant permanent à l'Assemblée générale des actionnaires de la SPL L'Eau des Collines, Monsieur Marc PAGANO.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Qui vote pour ? La délibération numéro 8 est adoptée.

La délibération n°08_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	1

09_160426 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire marseillaise (S.O.L.E.A.M.).

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : . Après avoir délibéré, nous proposons, article 1, désigner pour représenter la ville d'Aubagne au sein de l'Assemblée spéciale aux Assemblées générales de la SOLEAM, Madame Clémentine FARDOUX.

Article 2, désigner pour assurer la représentation de la Ville d'Aubagne au sein des Assemblées générales des actionnaires de la SOLEAM, Madame Clémentine FARDOUX et autoriser Madame Clémentine FARDOUX à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée spéciale, notamment sa présidence ou la fonction d'administrateur pour représenter l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration.

Article 4, autoriser Madame Clémentine FARDOUX à accepter toute fonction ainsi que tout mandat spécial qui pourrait être lui confié par le Conseil d'administration. L'importance de cette opération est de faire aboutir la redynamisation du centre-ville.

Je mets donc au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ? Non-participation au vote ? La délibération numéro 9 est adoptée

La délibération n°09_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	1

10_160426 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la société publique locale ONE PROVENCE PROMOTION (ex. FACONEO).

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Après avoir délibéré, nous proposons Madame Anne-Gaëlle RODEVILLE, Madame Betty CORALLO, Madame Julie PAPPALARDO en qualité de mandataires représentant la Commune au Conseil d'administration de la société, Madame Anne-Gaëlle RODEVILLE en qualité de représentante permanente à l'Assemblée générale de la SPL et aux Assemblées générales et au Conseil d'administration de l'Office Foncier SOLEAM.

Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ? Non-participation ? La délibération numéro 10 est adoptée.

La délibération n°10_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Ne prend pas part au vote : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	1

11 160426 - Fixation du nombre d'administrateurs au Conseil d'administration du Centre Communal d'action sociale d'Aubagne (CCAS) et élection des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du CCAS d'Aubagne.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Il est proposé de fixer à huit le nombre de représentants de notre Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du centre communal d'action sociale, en plus du maire, élu au sein du Conseil municipal au scrutin de la liste à la proportionnelle, au plus fort reste et à bulletin secret. Il est à noter que chaque Conseiller municipal ou groupe de Conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Dans cette hypothèse, si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui revient à celle-ci, le ou les sièges non pourvus le sont par les autres listes. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste. Si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restants à pouvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats. Par ailleurs, huit représentants d'associations seront désignés par arrêté du Maire. Au nombre des membres nommés doivent figurer un représentant des associations qui œuvre dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'Union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités ou de personnes âgées du Département ou un représentant des associations de personnes handicapées du Département. Ils seront choisis parmi les propositions que les associations auront formulées concernant leur représentant.

Avant le vote, il conviendra appeler le régime des incompatibilités pour tout Conseiller municipal de saisir au siège d'administration du CCAS. Ainsi, peuvent siéger au Conseil d'administration du CCAS les personnes qui sont fournisseurs de biens ou de services de l'établissement, article R123-15 du CASF, y compris donc les Conseillers de la présente assemblée. Considérant l'obligation de procéder au minimum à la nomination par le Maire de quatre administrateurs représentant certaines catégories d'associations, considérant que le Conseil d'administration du CCAS comprend en nombre égal des Conseillers municipaux et des représentants d'associations ou des personnels issus de la société civile, considérant qu'au regard des résultats électoraux du 22 mars 2026 et de la composition à la proportionnelle au plus fort reste, la majorité municipale obtient six sièges, les Conseillers municipaux de la liste « Rassemblons-nous pour Aubagne » un siège et les Conseillers municipaux de la liste « Passion Aubagne » un siège, considérant la liste de candidats présentés à savoir, liste de la majorité municipale, Monsieur Théo ARMAND HILAIRE, Madame Sandrine SALEMME, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Mohamed LAZLI, Madame Julie PAPPALARDO, liste d'opposition « Rassemblons-nous pour Aubagne », Madame Françoise BERTIN MAGHIT, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Madame Brigitte-Régine NIETO, Monsieur Jean-Dominique ROUBEAU, Monsieur Joseph PITTERA, Monsieur Mathieu NOVELLI, Madame Joëlle MELIN, liste de l'opposition « Passion Aubagne », Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY.

Nous votons à main levée. Je procède donc au vote. Nous votons par liste. Liste de la majorité municipale, qui vote pour ? Liste de l'opposition « Rassemblons-nous pour Aubagne », qui vote pour ? Liste de l'opposition « Passion pour Aubagne » ? Le résultat des votes pour la liste de la majorité municipale, 30 voix. Pour la liste de l'opposition « Rassemblons-nous pour Aubagne », 7 voix. Pour la liste « Passion Aubagne », 6 voix. Sont élus : Monsieur Théo ARMAND HILAIRE, Madame Sandrine SALEMME, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Madame Françoise BERTIN MAGHIT, Madame Sophie AMARANTINIS. Après en avoir délibéré, le nombre de membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale est fixé à 17.

Article 2, les membres du Conseil municipal désignés pour siéger au siège d'administration du Centre d'Action Sociale sont : Monsieur Théo ARMAND HILAIRE, Madame Sandrine SALEMME, Madame

Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Madame Françoise BERTIN MAGHIT, Madame Sophie AMARANTINIS.

La délibération numéro 14. Pour faciliter le déroulement du Conseil municipal, comme Madame FARDOUX aura plusieurs délibérations à faire à la suite, on a remonté la délibération 14 afin que ce soit un peu plus cohérent.

Présents	42
Excusés	1

14_160426 - Désignation des représentants du Conseil municipal au sein du Conseil d'administration de la société d'économie mixte SEM AGORA.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : Article unique, je vous propose de désigner pour représenter la Ville d'Aubagne au sein de la Société d'économie mixte SEM AGORA, Monsieur Jean-Pierre NIVET en qualité de mandataire au sein du Conseil d'administration de la société.

Des remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ? Non-participation ? La délibération numéro 14 est adoptée. Je passe maintenant la parole à Madame FARDOUX pour les délibérations 12, 13 et 15.

**La délibération n°14_160426 est adoptée à L'UNANIMITE
Ne prend pas part au vote : 13**

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	1

12_160426 - Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein de l'EPAGE HuCA.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Nous vous proposons de désigner pour représenter la Ville d'Aubagne au sein de l'EPAGE HuCA, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI en qualité de membre titulaire, Monsieur Jean-Pierre NIVET en qualité de membre suppléant et de présenter ces candidatures au Conseil métropolitain aux fins d'approbation.

M. le Maire : Des remarques ? Nous passons au vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? La délibération numéro 12 est adoptée.

**La délibération n°12_160426 est adoptée à L'UNANIMITE
Ne prend pas part au vote : 13**

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain

ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	1

13_160426 - Désignation d'un représentant de la collectivité au sein du Conseil de Surveillance de l'Hôpital Edmond GARCIN.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Nous vous proposons de désigner Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI pour représenter la Ville d'Aubagne au sein du Conseil de surveillance du centre hospitalier Edmond Garcin.

M. le Maire : Des remarques ? Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? Non-participation ? La délibération numéro 13 est adoptée.

**La délibération n°13_160426 est adoptée à L'UNANIMITE
Ne prend pas part au vote : 13**

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	1

15_160426 - Approbation de la cession au profit du groupe A&A NOVELIS d'une partie des parcelles AV 151 (devenue AV525, 526) et AV 421 (devenue AV 518) sise avenue du 21 Août 1944.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Il s'agit d'une partie du terrain communément appelé Campagne Berlioz, dans le quartier de la Tourtelle. C'est un projet déjà ancien, puisque nous avons délibéré sur cette vente le 9 novembre 2021. Projet qui a pris beaucoup de retard, vous le constatez, pour des raisons diverses, dont certaines liées à la cession de l'autre partie du terrain aux sapeurs forestiers. La délibération d'aujourd'hui est rendue nécessaire par des ajustements de surface, précisément 940 mètres carrés seront rétrocédés à terme à la Commune, mais il s'agit bien d'une délibération de vente de terrain et donc d'une délibération politique, et je vais donc vous donner notre position de majorité municipale.

En 2021, l'opposition de gauche de l'époque n'avait pas voté pour cette vente. Nous avons expliqué ici même que, face à l'ampleur des difficultés à se loger dans notre Ville, il nous semblait impensable de construire 53 logements qui allaient tous être vendus au prix libre du marché, c'est-à-dire inaccessibles à la majorité des Aubagnaises et des Aubagnais. Nous sommes en 2026 et nous n'avons pas changé d'avis. Et pourtant, nous vous invitons ce soir à assurer l'engagement de la Collectivité en actant cette vente. Cela mérite quelques explications. D'abord, Monsieur le Maire l'a bien exposé en ouverture de ce Conseil, la situation des finances de la Ville est critique, nous aurions du mal à priver le budget de 2026 des 2 millions d'euros apportés par cette vente. Ensuite, le dossier est en état d'achèvement, je l'ai dit, couplé à un autre projet avec les sapeurs forestiers juste à côté et le permis de construire est purgé de tout recours. Enfin, et c'est sans nul doute le plus important, nous allons travailler avec Novelis pour rendre cette opération conforme à notre volonté de ne pas limiter l'offre de logements aux plus aisés de nos concitoyens. Sur cet emplacement en pleine ville, bien desservi par les transports en commun, nous pourrions par exemple envisager des logements locatifs intermédiaires permettant aux

salariés de notre Commune de se loger. Pour toutes ces raisons, c'est dans une posture positive et dynamique que je vous propose de voter cette délibération, c'est-à-dire d'approuver dans l'article 1 la cession au profit du groupe A&A Novelis des parcelles AV525, 526 et 518, nouvellement numérotées, d'une contenance totale de 8 273 mètres carrés dont 940 mètres carrés seront rétrocédés à la Commune, conformément au plan joint à la délibération au prix inchangé de 2 millions d'euros et d'autoriser, dans l'article 2, Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tous les documents annexes en l'étude des notaires des Docks, Maître Raphaël GENET-SPITZER, notaire à Marseille.

M. le Maire : Des remarques ?

Mme MELIN : Merci, Monsieur le Maire. N'ayant pas eu l'occasion d'avoir une Commission sur ce dossier, j'aurai deux questions techniques à vous poser et je ferai une remarque politique derrière. Deux questions. Où en est-on de la promesse de vente ? Deuxième question : confirmez-vous que ce terrain est bien en zone inondable, ou y a-t-il une possibilité de ne pas retenir cette appellation ? C'est la première des choses qui peut conditionner notre vote. Pour autant, je note, et je l'ai lu dans tous les programmes, que ce soit le vôtre, et ça a été votre leitmotiv, comme dans celui de Monsieur SCHIPANI : « stop à la bétonnisation, stop à la bétonnisation, stop à la bétonnisation ». C'est ce qu'on a envoyé partout. J'entends bien que 2 millions d'euros, dans le contexte actuel, ça va être véritablement, pour la Commune, une manne qui traîne depuis cinq ans. Effectivement, c'est peut-être dommage pour vous, Monsieur GAZAY, ce serait bien tombé plus tôt, mais c'est maintenant. Et ça nous pose un dilemme politique. Pour autant, personne n'avait dit, nous en tout cas, nous n'avions pas dit « stop à la bétonnisation », nous avons dit « moratoire sur tout ce qui est nouvelles constructions immobilières ». Et je note que, pour la deuxième fois de la soirée, Monsieur SQUILLARI doit avaler son chapeau, les rebords du chapeau et la plume qui va avec le chapeau, puisqu'il est en parfaite opposition avec son programme. Mais Paris vaut bien une messe, on est bien d'accord. Dans ces conditions-là, donnez-nous déjà peut-être, si vous pouvez nous les donner, les réponses à ces deux questions, et en ce qui nous concerne, nous nous abstiendrons, je vous le dis tout de suite, pour une raison simple, c'est qu'au point où l'on en est sur ce dossier, quelques mois de moratoire auraient permis de respecter la parole donnée à vos électeurs.

Mme FARDOUX : Pour la zone inondable, la réponse est négative. Pour la promesse de vente, elle court jusqu'au mois de décembre 2026. Concernant le moratoire, nous avons défendu un moratoire. Un moratoire ne signifie pas qu'on ne construit rien. Nous avons, dans notre campagne, affirmé qu'il fallait cesser d'étendre les constructions sur les zones naturelles et agricoles. Nous avons dit qu'il fallait construire peut-être dans des endroits qui sont en ville, où il y a des transports en commun qui permettent de pouvoir envisager qu'il n'y ait pas trois voitures par foyer. Nous pensons qu'il y a un problème de logement dans cette Ville. Et je l'ai dit, ce projet ne sera pas celui qui avait été envisagé par l'ancienne majorité. Nous allons travailler résolument à rendre ce projet conforme à notre programme, en toute cohérence, pour que des Aubagnaises et des Aubagnais aux revenus moyens puissent se loger, alors qu'ils ne pouvaient pas le faire au prix du marché.

M. le Maire : Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ? La délibération numéro 15 est adoptée.

La délibération n°15_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 7

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI

Présents	42
Excusés	1

16_160426 - Modification du règlement de fonctionnement des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (E.A.J.E.) municipaux.

Rapporteur : Madame Sandrine SALEMME, onzième adjointe

Mme SALEMME : La Ville d'Aubagne est soucieuse de proposer le même niveau de qualité d'accueil au sein des établissements d'accueil du jeune enfant, à instaurer notamment un règlement de fonctionnement commun pour les EAJE municipaux qui en définit les modalités d'accueil. La dernière version en vigueur a été adoptée par délibération numéro 51-300625 lors du Conseil municipal du 30 juin 2025. A la suite du renouvellement des agréments des EAJE municipaux, il convient d'intégrer dans le règlement de fonctionnement la mention relative à l'agrément modulé applicable aux établissements. En effet, les nouveaux arrêtés d'agrément prévoient que la modulation des capacités d'accueil sur les plages ouvertes de 7 heures 30 à 8 heures 30 et de 17 heures à 18 heures doivent désormais être explicitement mentionnées dans le règlement de fonctionnement. Par ailleurs, afin de clarifier le cadre applicable en matière de participation financière des familles, notamment dans les situations où un repas est fourni par la famille, y compris dans les cadres d'un PAI, projet d'accueil individualisé, il est précisé que le coût des repas est inclus dans la participation financière familiale. Par conséquent, quelle qu'en soit la raison, y compris dans le cadre d'un PAI, lorsque les repas sont fournis par la famille, cela ne donne lieu à aucune réduction de la participation financière. Cette délibération propose d'approuver les modifications du règlement du fonctionnement des établissements d'accueil des jeunes enfants municipaux.

M. le Maire : Article 1, approuver le nouveau règlement de fonctionnement commun pour les EAJE, je le mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? La délibération numéro 16 est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°16_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	42
Excusés	1

17_160426 - Création d'emplois non permanents dans le cadre des besoins liés à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité après recensement du besoin, de l'autoriser à signer les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération et d'inscrire les crédits correspondants au budget. Les emplois saisonniers, c'est des maîtres-nageurs, des animateurs sportifs pour les stages multisports, des agents polyvalents qui peuvent être positionnés dans les services pour remplacer les congés des agents titulaires. C'est une nécessité, c'est une délibération qui est usuelle en cette période puisque nous allons lancer des procédures de recrutement. Les postes sont publiés sur le site de la Ville d'Aubagne.

M. le Maire : Des remarques ?

M. ROUSSET : Je voulais rebondir sur le vocable qu'a employé Madame FARDOUX. C'est une délibération habituelle, usuelle. La seule différence par rapport aux délibérations des années précédentes, je remonte jusqu'à douze ans en arrière, c'est qu'en moyenne, on ouvrait des postes pour 80 saisonniers, tous ces postes n'étaient pas pourvus et, là, on passe d'un coup de 80 à 150 postes. Pouvez-vous m'expliquer ce à quoi ces saisonniers vont être consacrés ?

Mme FARDOUX : Je ne pense pas que nous recruterons 150 postes.

M. ROUSSET : Pourquoi alors vous avez mis 150 alors que, jusqu'à présent, c'était autour de 80 ?

Mme FARDOUX : J'ai répondu à la demande du service DRH et je n'ai pas d'explication à vous fournir, mais je poserai la question et je reviendrai vers vous très bientôt, Monsieur ROUSSET.

M. le Maire : Madame NIETO.

Mme NIETO : Merci, Monsieur le Maire, chers collègues. Nous avons pris connaissance de cette délibération, laquelle nous avons pris l'habitude de voter, mais dans ce cas de figure, nous ne pouvons

plus suivre. Confirmez-vous bien, apparemment vous hésitez, qu'il s'agit de 150 emplois ? Combien d'enfants bénéficieront de cette mesure ? Apparemment, 300 jeunes profitent de l'été dans les centres de loisirs à Aubagne. Recrutement, surveillant de baignade, saison estivale, juillet-août, piscine actuellement fermée, recrutement, animateur, animatrice, saison estivale, période juillet-août, recrutement, agent technique saisonnier, période saison estivale, de juin à septembre, agent administratif saisonnier de juillet à septembre. Vous précisez que la durée de ces recrutements serait de six mois à deux ans renouvelables. Pourquoi ? Il s'agit donc de CDD et non d'emplois saisonniers. L'impact financier sur la Commune sera difficilement supportable. Confirmez-vous que cela n'était pas budgétisé et, dans le cas contraire, à quelle hauteur ? Nos finances ne nous permettant pas d'augmenter la masse salariale sur la durée, combien va coûter cette ouverture de lignes de crédit ? Quel sera le coût de ces emplois contractuels ? Certains esprits chagrins pourraient penser qu'il s'agit d'embauches déguisées, d'autant que cette nouvelle ligne de trésorerie continue de creuser la dette.

Mme FARDOUX : Véritablement, j'ai vu la liste des postes. Je vous l'ai dit, il s'agit d'emplois saisonniers liés au remplacement des congés des agents et à l'augmentation d'un certain nombre d'activités que la Ville propose pendant l'été. Pendant l'été, il fait chaud, les enfants et les adultes vont à la piscine. Je demanderai un bilan à la fin de l'été et, au Conseil municipal de septembre, nous ferons le bilan. Cela pourra rassurer Monsieur ROUSSET en même temps que vous sur le nombre d'emplois saisonniers qui auront effectivement été recrutés au cours des mois d'été.

M. GRANDJEAN : Dans la même veine que ce que vient de dire Madame FARDOUX, on entend bien, c'est normal, que l'opposition ne fait pas une confiance a priori. La confiance, ça ne se décrète pas, ça se construit. Vous verrez dès le prochain Conseil municipal, au moment du budget supplémentaire, que le chapitre 12 de notre budget, celui qui prévoit les rémunérations, ne sera pas majoré.

Mme MELIN : Je crois qu'on a tous lu la même chose : « pouvant aller de six mois à deux ans ». Les saisonniers, on les a toujours votés, ça ne se discute pas une seconde. C'est de bonne gestion et même nécessaire pour permettre aux enfants qui ne peuvent pas partir en vacances, s'ils restent sur Aubagne, d'avoir les conditions de vacances les plus agréables possibles, ça ne se discute pas une seconde. Pourquoi ces deux ans ?

Mme FARDOUX : Madame MELIN, avez-vous l'assurance que cette formulation est une formulation nouvelle, que c'est une décision qui nous appartient ? Je crois, on me dit, que cette délibération est formulée telle qu'elle est formulée d'habitude et qu'elle sert à recruter des saisonniers. Je ferai des vérifications, ne vous inquiétez pas. Si c'est autre chose, nous vous en parlerons.

Mme MELIN : Pardonnez-moi, vous nous dites que la ligne spécifique pour les charges de personnel n'augmenterait pas, c'est bien ce que j'ai cru comprendre. Vous allez les payer comment et avec quoi et à quel tarif, ceux qui rentrent pour deux ans ? Il faudra quand même appeler un chat un chat, et ce n'est pas a posteriori que nous verrons... Si c'est en octobre, c'est une chose, si c'est en octobre 26, mais si c'est en octobre 27 ou en octobre 28, pardonnez-moi, Madame, votre délibération n'est pas claire. Nous ne pouvons donc pas vous suivre, nous nous abstiendrons, nous ne pouvons pas voter contre parce que, bien évidemment, il s'agit des vacances des jeunes aubagnais et que, là-dessus, on ne va absolument pas poser problème. Mais pardonnez-moi, c'est tout sauf clair et ça ressemble farouchement à des embauches déguisées, mais à un tarif vraiment qui bat toute concurrence.

M. le Maire : D'autres remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ? La délibération numéro 17 est adoptée.

La délibération n°17_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 13

Monsieur Joseph PITTEA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	1

18_160426 - Approbation de la Convention de prestation de service entre la Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données.

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : C'est un renouvellement de convention qui porte sur le RGPD. Le RGPD impose aux collectivités de désigner un délégué à la protection des données, dont les missions sont d'accompagner la Collectivité sur la protection des données, de renseigner les agents sur les données dont la Collectivité dispose. C'est plus avantageux d'avoir un agent qui est mutualisé, donc on le mutualise avec la Métropole. C'est bénéfique pour les finances de la Ville. L'article 1 propose d'approuver les termes de la convention de prestation de service entre la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la commune d'Aubagne relative à la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données. L'article 2, d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mutualisation et l'article 3, d'inscrire les crédits correspondants au budget.

M. le Maire : Des remarques ? Je vous écoute.

M. NOVELLI : Merci, Monsieur le Maire. Madame la Première adjointe FARDOUX, chers élus, après lecture attentive de cette convention relative à la mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données avec la Métropole, je tiens à souligner que ce dispositif nous apparaît dans son principe cohérent, structuré et conforme aux obligations réglementaires, notamment au regard du RGPD. La mutualisation proposée semble aller dans le bon sens. Elle permet d'assurer une expertise technique, une conformité juridique et une optimisation des moyens pour notre Commune. Cependant, au-delà de cet aspect global positif, une question essentielle demeure. Pouvez-vous nous indiquer qui sera, côté municipal, le référent pour travailler avec le DPO de la Métropole ? En effet, la convention prévoit que la Commune désigne un ou plusieurs relais internes, indispensables au bon fonctionnement du dispositif et à l'efficacité de la mise en conformité. Il nous semble donc important pour la transparence et la bonne mise en œuvre de cette convention que ce point soit précisé devant notre Assemblée. Je vous remercie.

Mme FARDOUX : Le correspondant sera l'adjoint à la Directrice des ressources humaines.

M. le Maire : D'autres remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? Contre ? Abstentions ? La délibération numéro 18 est adoptée.

La délibération n°18_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 13

Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Présents	42
Excusés	1

M. PITTERA : Si je peux faire une petite observation, dans cette délibération 19, approbation du tableau, il figure les trois emplois de collaborateurs de cabinet qui sont votés dans la délibération numéro 20. Il serait bon d'inverser ces deux délibérations parce que ce serait beaucoup plus judicieux que l'on vote d'abord la création des emplois avant de les faire figurer au tableau. Je vous remercie.

M. le Maire : Monsieur PITTERA, on voit que vous avez l'habitude des Conseils municipaux et je vous remercie, on va inverser les deux délibérations.

19_160426 - Création d'emplois de collaborateurs de cabinet

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : La délibération numéro 19, qui s'appelait auparavant numéro 20, porte sur la création d'emplois de collaborateurs de cabinet. Je vous propose de créer trois emplois de collaborateurs de cabinet à compter de la présente délibération, de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour permettre à Monsieur le Maire l'engagement des collaborateurs de cabinet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement. Cette délibération est identique à l'équivalente des précédentes mandatures.

M. le Maire : Des remarques ? Je mets au vote. Qui vote pour ? La délibération numéro 20 est adoptée à l'unanimité. Dernière délibération, la délibération numéro 19, Madame Clémentine FARDOUX.

La délibération n°19_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Présents	42
Excusés	1

20_160426 - Approbation de la mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2026

Rapporteur : Madame Clémentine FARDOUX, Première adjointe

Mme FARDOUX : Elle porte maintenant le numéro 20. Il s'agit de l'approbation de la mise à jour du tableau des emplois des postes budgétaires 2026. Nous proposons d'actualiser le tableau des emplois proposés pour l'année 2026 comme annexé à la présente délibération, de permettre l'affectation de ces postes par des agents titulaires ou des agents contractuels, conformément aux dispositions des articles L332-13, L332-14, L332-8 et L332-9 du Code général de la fonction publique, et d'affecter les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois au budget de la ville, chapitre 012. Donc, là aussi, une délibération classique. Nous votons la version initiale de ce tableau au moment du budget primitif. Il peut y avoir des modifications en cours d'année, c'en est une, le nombre total de postes ouverts n'a pas évolué, il est fixe. Il s'agit de quelques ajustements entre les différentes filières.

M. le Maire : Des remarques ? Monsieur PITTERA.

M. PITTERA : Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, vous soumettez à notre approbation un nouveau tableau qui représente quand même une augmentation d'effectifs par rapport au tableau qui était présent au budget primitif de 2026, voté en décembre. Une augmentation, vous me direz, de 1,4 % des effectifs, c'est peu, c'est peu, mais mettons en face des pourcentages des chiffres, 1,4 % d'augmentation, c'est plus d'un demi-million d'euros, plus d'un demi-million d'euros d'augmentation, et un demi-million d'euros, pour ceux que ça intéresse, c'est pratiquement l'entretien annuel d'une école, donc ce n'est pas négligeable. Je voulais simplement rappeler que les recommandations du dernier rapport de la Chambre régionale des comptes soulignent la nécessité de maîtriser les dépenses compte tenu de la fragilité budgétaire des comptes de la Ville, vous l'avez dit tout à l'heure, et générée surtout par l'annuité de la dette qui est exorbitante.

On se demande quand même pourquoi il y a urgence à avoir un nouveau tableau. Vous dites que c'est l'habitude. Ce n'est pas l'habitude de voter un tableau trois mois après en avoir voté un, d'autant plus que le budget primitif qui prévoyait 1 050,85 emplois n'était pourvu qu'à 91 %, c'est-à-dire qu'au 31 décembre 2025, si l'on regarde le tableau des effectifs, on a 91 % d'affectation par rapport à 1 050, il y a de la marge pour encore embaucher des gens. A moins que vous ayez tellement promis d'embauches pendant la campagne, que cela ne suffit pas à contenter tout le monde.

Maintenant, voyons un peu dans le détail ces variations. En augmentation, filière administrative, 9 emplois, filière technique, 17,8 emplois, ce sont des équivalents temps plein, c'est ce que vous avez indiqué. On se demande pourquoi, puisque les filières respectivement, la filière administrative n'est pourvue qu'à 90 % et la filière en technique qu'à 95 %, là aussi, il y a encore de la marge pour embaucher, il n'y a pas besoin d'avoir autant d'emplois supplémentaires, surtout à court terme et sans avoir fait un bilan préalable de ce qui était proposé dans le budget primitif. En réduction, filière médico-

sociale, -4 emplois, mais le plus grave, c'est que ces 4 emplois, c'est surtout les auxiliaires de puéricultrice, vous savez, ceux qui sont présents dans nos crèches pour les petits-enfants. Merci, les parents apprécieront. La filière Police municipale, -9 emplois, -12 % presque de l'effectif, 12 % de baisse dans la Police municipale, alors que l'attente des Aubagnais était sur la sécurité. Alors là, j'ai l'impression qu'on voit apparaître l'idéologie des alliés masqués, vous savez, ceux de la France insoumise, ceux qui veulent désarmer les Polices municipales, ceux qui veulent transformer les policiers municipaux en gardiens de square. En plus, on peut aussi demander comment vos autres alliés, ceux qui se disent du centre droit, vont pouvoir tenir leurs promesses inscrites dans leur programme. Je cite « création d'une brigade anti-civilité et de deux postes de Police municipale dans le secteur Camp-Major, Charrel, Tourtelle, Sainte-Mitre et dans le secteur Beaudinard, Napollon, Pin Vert et Saint-Pierre ». Peut-être que les promesses faites dans les programmes s'évaporent avec la fusion et partent en fumée, c'est le propre de la fusion de faire disparaître les choses. Allez savoir ! Dommage que les Aubagnaise et les Aubagnais ne l'ont pas su avant.

Bien évidemment, nous voterons contre cette délibération qui va fragiliser encore plus nos finances municipales, mais il y a un petit point positif, un tout petit, c'est qu'il met en lumière toutes les contradictions et les mensonges de cette dernière campagne électorale, et les quelques délibérations qu'on a eues avant le prouvent, qui resteront à mon avis dans les annales d'Aubagne comme celle de la honte. Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire : Monsieur SCHIPANI.

M. SCHIPANI : Avec grand plaisir, Monsieur le Maire. Monsieur PITTERA, je suis très surpris de votre intervention. J'ai l'impression à vous écouter que ça fait déjà six ans que nous sommes en responsabilité. Je vous rappelle que ça fait moins d'un mois que nous sommes en responsabilité. Nous prenons une situation que tout le monde connaît, mais je vais quand même la rappeler. Vous parlez de fusion, mais il me semble que vous avez déjà fusionné, de par le passé, avec des équipes. Pouvez-vous me préciser les éléments que vous avez défendus quand vous avez fusionné avec un autre membre de l'opposition aujourd'hui ? Je ne suis pas sûr que vous ayez des éléments de réponse. Moi, par contre, ce que je peux vous dire, Monsieur PITTERA, c'est que vous avez été engagé, vous avez été élu de nombreuses années. Quand vous étiez élu, moi, j'étais dans le public et j'écoutais avec respect ce que vous disiez et je vais continuer à le faire, rassurez-vous. Mais j'ai l'impression que le procès d'intention que vous me faites, vous devriez le faire aux Aubagnais, c'est eux qui ont choisi, c'est eux qui nous ont élus, et pas vous...

Mme MELIN : *Intervention hors micro*

M. SCHIPANI : Madame MELIN, s'il vous plaît, gardez vos commentaires pour vous. Ne vous inquiétez pas pour moi, je suis quelqu'un de très courtois, de respectueux, encore faut-il l'être avec moi, comme vous ne l'êtes pas en ce moment, mais peu importe, ce n'est pas grave. Monsieur PITTERA, vous parlez de fusion, montrez l'exemple ! Ensuite, vous parlez de la Police municipale, je suis très heureux que vous vous intéressiez à cette délégation et, d'ailleurs, je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier publiquement Monsieur le Maire de la confiance qu'il m'a témoignée en me confiant cette délégation stratégique. Il y a du travail et, rassurez-vous, on ne baissera pas les bras. La thématique de la sécurité est une des priorités des Aubagnais, ils l'ont prouvé. Dans nos programmes, que je sache, contrairement à ce que j'ai pu entendre, il n'est pas question de désarmer la Police municipale, il n'est pas question de supprimer des emplois et je peux même vous dire au mieux, Madame MELIN et Monsieur PITTERA, que depuis que nous avons pris nos nouvelles responsabilités une bonne vingtaine d'agents qui avaient quitté la Collectivité récemment ont envie de revenir à Aubagne. C'est une réalité Madame MELIN et Monsieur PITTERA. Alors, si vous voulez bien, laissez-nous encore quelques semaines pour prendre nos responsabilités, analyser la situation et, contrairement à ce qui a pu être dit, depuis quelques semaines, je vois des agents municipaux qui sont ravis, qui ont le sourire, qui ont la patate, qui sont heureux de travailler avec une nouvelle majorité. Alors, cette majorité, elle est certes atypique, mais elle s'est faite dans l'intérêt de tous les Aubagnais et c'est pour cela qu'elle a été élue. Donc, concernant la Police, je vous rassure, la Police municipale, pour nous, nous voulons une Police de proximité. Et cette Police de proximité, nous allons la travailler avec les agents, parce que ce sont tous les premiers ambassadeurs de cette politique que nous allons mener. Et bien entendu, elle se fera dans le respect, en bonne intelligence et avec celles et ceux qui veulent construire avec nous ce retour d'Aubagne. Je vous remercie.

Mme FARDOUX : Quelques mots. Monsieur SCHIPANI l'a rappelé, nous sommes en poste depuis moins de trois semaines. Nous ne sommes pas au stade où nous prenons des décisions stratégiques qui conduisent ce soir à déplacer un nombre d'agents d'un type de service à un autre. Les modifications

que nous vous proposons ce soir correspondent à des demandes des services. Nous allons, je l'ai dit, faire un certain nombre de changements dans le service public à la suite de la grande conférence du service public que nous allons organiser dans les mois qui viennent. Il n'est pas question pour nous de faire des modifications énormes aujourd'hui, des modifications qui engagent le service public avant d'avoir écouté, échangé et coconstruit avec les agents du service public. Vous aurez connaissance de décisions stratégiques et politiques qui seront prises beaucoup plus tard et, là, nous pourrions avoir un débat politique. Ce soir, ce n'est pas l'objet.

M. le Maire : Monsieur ROUSSET.

M. ROUSSET : Merci, Monsieur le Maire. Pour connaître la constitution du tableau des emplois, vous avez pris des marges de manœuvre, clairement, donc nous serons très vigilants, en particulier sur un certain nombre de... On comprend que vous avez lancé une réorganisation d'emplois qui correspondra à votre stratégie, qui sera certainement la suite aussi de cette grande conférence que vous allez mener avant la fin de l'été. Nous serons très vigilants, en particulier sur la sécurité, bien sûr, mais pas que sur la sécurité. L'éducation fait partie aussi des emplois que nous surveillerons de près. Donc, rendez-vous en septembre parce que vous aurez à fournir un autre tableau à ce moment-là qui correspondra certainement mieux à ce qui est votre stratégie en la matière.

M. le Maire : Je mets au vote. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Abstentions ? Ne participe pas au vote ?

Mme MELIN : Le vote est fait, le problème n'est pas là. Cela fait plusieurs fois que Madame FARDOUX nous dit « nous verrons, nous verrons, nous verrons ». Il y a des propositions de campagne, le premier Conseil municipal opérationnel, ce n'est déjà plus tout à fait la même chose. Et puis, de toute façon, on ne sait pas trop ce qu'il y a dedans et puis peut-être qu'on verra ça à la rentrée. Pourquoi on fait ce tableau ? C'est pour cela que nous ne participons pas à un vote dont nous pensons qu'il ne devrait pas avoir lieu aujourd'hui. Ne nous mettez pas dans des situations où vous nous amenez à imaginer qu'en retirant neuf postes équivalents temps plein de la Police municipale, ce n'est pas parce que nous l'imaginions dans le vide, au regard de votre propre programme, nous nous trouvons aujourd'hui à penser qu'il y a une arrière-pensée stratégique et politique. Ne venez pas nous dire que nous verrons tout ça en septembre, parce qu'encore une fois, est-ce que c'est septembre 2026, 2027 ou 2028, Madame ? Avec le flou dans lequel vous nous laissez, je ne sais pas si on va aller bien loin.

M. le Maire : La délibération a été votée.

La délibération n°20_160426 est adoptée à L'UNANIMITE

Abstentions : 6

Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Sophie AMARANTINIS, Madame Julie GABRIEL

Ne prend pas part au vote : 7

Monsieur Joseph PITTEA, Madame Joëlle MELIN, Madame Marie-Françoise BERTIN-MAGHIT, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI

Présents	42
Excusés	1

21_160426 - Comptes-rendus des délégations du Conseil Municipal au Maire conformément aux Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire

M. le Maire : M. le Maire : La délibération a été votée. Avant de clore le Conseil municipal, je tiens à vous informer que les délégations du Maire sont dans les comptes-rendus du Conseil municipal. Le prochain Conseil municipal aura lieu le 17 juin, avec le vote du budget supplémentaire. Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour ce premier Conseil municipal de la nouvelle majorité, avec des tensions du début jusqu'à la fin. Merci. Bonne soirée.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

Présents	42
Excusés	1
